



CONSEIL SYNDICAL DU SPUQ 2010-2011

Le 6 avril 2011

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Position du SPUQ sur le budget du Québec concernant le financement universitaire et la hausse des frais de scolarité

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU que le budget du Québec déposé le 17 mars 2011 annonce un réinvestissement dans les universités de 850 M\$ et que seulement 430 M\$ proviendront de fonds publics;

ATTENDU que la part publique de ce réinvestissement correspond aux prévisions de croissance des effectifs étudiants;

ATTENDU que l'accessibilité aux études est un droit universel et qu'elles devraient être gratuites;

ATTENDU que le gel des frais de scolarité est la mesure minimale pour maintenir cette accessibilité

ATTENDU que leur rehaussement proportionnel à ce qu'ils étaient en 1969 pourrait ramener le taux de fréquentation universitaire vers ce qu'il était à cette époque;

ATTENDU la politique du gouvernement du Québec d'inciter l'intervention du secteur privé dans le financement des universités mettant ainsi en péril l'autonomie universitaire;

ATTENDU que la CREPUQ a appuyé l'augmentation des frais de scolarité;

IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

DÉNONCE l'appel du gouvernement à une intervention du secteur privé dans le financement des universités;

DÉNONCE la hausse des frais de scolarité;

APPUIE vigoureusement les étudiants dans leurs démarches pour défendre le droit à l'accessibilité universelle aux études universitaires;

BLÂME la CREPUQ qui a accueilli favorablement la hausse des frais de scolarité;

DÉNONCE le refus du gouvernement du Québec de s'engager dans une véritable politique de réinvestissement public dans l'enseignement universitaire;

INCITE la Direction de l'UQAM à s'objecter à la hausse des frais de scolarité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ